

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 11

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« ce renouvellement »,

les mots :

« cette prolongation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.